

Assemblée générale ordinaire de l'Association française de droit de la santé

Montpellier, le 16 octobre 2006

Présents : B. Apollis, F. Auby, M. Bellanger, M. Borgetto, S. Clément, M. Cormier, E. Douat, A.-M. Duguet, C. Esper, S. Guigue, C. Godard, I. de Lamberterie, A. Leca, E. Martinent, A. Mourges, J. Pages, S. Perrot, H. Pillant-Gomez, C. Rajat, O. Smallwood, B. Tirel, D. Truchet, F. Vialla.

Le professeur Didier Truchet, président de l'AFDS, remercie monsieur François Vialla – directeur du laboratoire Droit et Santé et le doyen de la faculté de droit de Montpellier d'accueillir dans les locaux de la faculté l'assemblée générale ordinaire de l'AFDS.

En outre, il remercie les membres présents du conseil d'administration et les présente à l'assemblée : Michel Borgetto, Maxence Cormier (secrétaire général), Claudine Esper, Isabelle de Lamberterie, Antoine Leca et François Vialla.

Enfin, il présente madame Huguette Pillant-Gomez en la remerciant de son dévouement pour l'association.

I – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Le professeur Didier Truchet indique que l'association le préoccupe parce qu'elle va bien et mal tout à la fois. En effet, l'AFDS, créée en 1982, rencontre une difficulté qui est celle de beaucoup d'associations : son activité dépasse les capacités de travail de ses membres bénévoles actifs. Or, elle est trop petite et pas assez riche pour disposer d'un salarié.

C'est la raison pour laquelle, le professeur Didier Truchet souhaite faire d'avantage appel aux membres du conseil d'administration et aux autres membres de l'association.

A – Activités assurées par l'AFDS au cours de l'année 2006

Le professeur Didier Truchet rappelle les activités de l'association depuis le début de l'année 2006 :

- le colloque annuel sur « *La permanence des soins* », organisé le 24 mars 2006, auquel ont participé François Vialla, le professeur Hélène Gaumont-Prat, Pierre-Louis Bras, l'inspecteur général des affaires sociales Philippe Blanchard, Patrick Broudic (directeur de l'ARH de Champagne-Ardenne), Maxence Cormier, Jean-François Bayet (CNAMTS), le doyen Daniel Vion et le professeur Marie-Laure Moquet-Anger (devant un auditoire de 54 personnes : représentants des ARH et des caisses d'assurance maladie, d'universitaires, de représentants de conseils départementaux et du conseil national de l'ordre des médecins, de représentants de la FHP et de responsables d'établissements de santé) ;
- l'après-midi d'études organisée le 1^{er} juin dernier sur « *Les CRCI et l'ONIAM* » ;
- le congrès mondial de droit médical organisé avec succès par madame Anne-Marie Duguet à Toulouse en août dernier.

B – Activités à venir de l'AFDS

Pour l'avenir, le professeur Didier Truchet présente les prochaines actions de l'AFDS :

- le vendredi 16 mars 2007 le colloque annuel sur « *Le contrat en droit de la santé* » piloté par Maxence Cormier ;
- le jeudi 7 juin 2007 une après-midi d'études sur « *Les infections nosocomiales et la notion de risque* » piloté par le professeur Claudine Esper ;
- les colloques et journées d'études organisés par certains membres de l'association et labellisés par l'AFDS sur lesquels les membres de l'association seront régulièrement informés.

Le professeur Didier Truchet estime que l'AFDS devrait s'engager dans un nombre plus important d'actions. Néanmoins, il estime qu'il est aujourd'hui impossible de faire plus compte tenu du temps consacré par les membres les plus actifs de l'association qui participent à l'organisation des principales actions de l'AFDS.

C – Site internet de l'AFDS : présentation et avenir

Le professeur Didier Truchet indique que le dossier le plus lourd, et qui a largement occupé les membres du conseil d'administration, a été la mise en place du site de l'AFDS (avec la rédaction d'un cahier des charges, l'appel d'offre, la conception matérielle...). Aujourd'hui le site existe et désormais il faut le faire vivre. A cette fin, un comité éditorial a été désigné par le conseil d'administration. Il comprend cinq personnes : Isabelle de Lamberterie, Michel Borgetto, Maxence Cormier, Didier Truchet et, bien entendu, Huguette Pillant-Gomez.

En outre, l'A.U.B. s'est proposé de mettre à disposition, à titre gratuit, son informaticien afin qu'il assure la fonction de webmaster du site de l'AFDS. Une convention sera signée à cette fin entre l'AFDS et l'AUB.

D – Prix de thèse et de mémoire

Le professeur Didier Truchet rappelle la date limite du 15 février 2007 pour déposer auprès de l'AFDS les thèses et les mémoires qui concourront aux prix de thèse et de mémoire visant à honorer des travaux universitaires soutenus en 2005 et en 2006.

E – Bilan des adhésions

La politique de recrutement de l'association depuis sa création a toujours été extrêmement sélective. Il faut ainsi que les candidats aient réalisé des travaux universitaires et/ou qu'ils exercent une activité démontrant un intérêt particulier et prononcé pour le droit de la santé.

En théorie l'AFDS disposent de 207 membres (78 professeurs et maîtres de conférences, 31 étudiants...), ce qui correspond à la très grande majorité de ceux qui publient régulièrement en droit de la santé. Le professeur Didier Truchet souhaiterait à terme que l'association dispose en 300 membres.

Le professeur Didier Truchet souligne sa préoccupation et celle du conseil d'administration sur l'insuffisante rentrée des cotisations. Il semble que l'appel à cotisation par voie électronique ne soit pas efficace. En conséquence, le professeur Didier Truchet précise que

chaque membre de l'association ayant « oublié » de verser sa cotisation sera contacté afin qu'il précise s'il souhaite ou non rester membre de l'AFDS ce qui implique naturellement le versement de sa cotisation.

II – RAPPORT FINANCIER

Le professeur Anne Laude étant absent, le professeur Didier Truchet présente le rapport financier pour l'année 2005. Il résume la situation financière de l'association. Au 31 décembre 2003 les comptes de l'association présentaient un excédant de 38.000 euros, au 10 octobre 2006 cet excédant n'est plus que de 16.000 euros. Le professeur Didier Truchet rappelle que son premier mandat a été consacré à faire mieux connaître l'association ce qui a conduit à des dépenses importantes, mais qu'il s'engage à ce que son deuxième mandat permette de redresser la situation financière de l'association.

Il souligne également que seul le tiers des adhérents de l'association est à jour de sa cotisation. Il précise que chaque membre non à jour va recevoir un rappel. Il estime que l'appel à cotisation par mail explique pour partie ce très faible pourcentage de cotisants.

Il indique que le conseil d'administration dans sa séance du 7 juin dernier a décidé de réagir à l'insuffisance de recettes de l'association.

En premier lieu, il a voté le principe de réduire les dépenses de l'association notamment à propos des prix de thèse et de mémoire et de ne plus financer les manifestations faisant l'objet d'un label de l'AFDS (celles-ci recevant jusqu'alors une subvention de 1000 euros).

En deuxième lieu, le conseil d'administration a voté une augmentation des cotisations :

- la cotisation étudiante n'est pas réévaluée, elle demeure fixée à 10 euros ;
- la cotisation personne physique passe de 40 à 50 euros ;
- la cotisation personne morale passe de 120 à 130 euros.

En outre, il a été décidé de créer une nouvelle catégorie celle de « partenaire de l'AFDS » avec une cotisation annuelle de 330 euros.

En troisième lieu, le conseil d'administration a décidé de mettre fin à la gratuité des colloques annuels organisés par l'association et d'ouvrir ses colloques à la formation continue. Dans ce cadre Maxence Cormier a préparé avec le président de l'association un dossier de déclaration d'activité de formation afin que l'association puisse, à partir de janvier 2007, dispenser des formations continues et surtout que ses colloques puissent relever d'une prise en charge au titre de la formation continue.

Enfin, le professeur Didier Truchet rappelle que l'AFDS est prête à accepter tous les dons.

L'approbation des comptes est soumise au vote de l'assemblée générale. Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Quitus est donné au trésorier.

III – DEBAT SUR L'ASSOCIATION

Le professeur Claudine Esper propose que l'AFDS accueille des étudiants de Master II en stage. Les membres de l'assemblée générale estiment très pertinente cette proposition. Le professeur Didier Truchet propose qu'un stagiaire puisse ainsi rédiger une revue bibliographique en droit de la santé.

Le professeur Michel Borgetto précise qu'une convention de stage devra être établie et signée entre l'Université de rattachement du stagiaire et l'association.

Maxence Cormier propose la mise en ligne d'un colloque qui ne ferait l'objet que d'une publication sur le site internet de l'AFDS. Il propose de faire appel aux membres de l'association pour qu'ils proposent des contributions. Il prévoit un premier « colloque en ligne » pour le mois de juin 2007 sur le thème « *Le mineur en droit de la santé* ».

Maître Florence Auby interroge les membres présents de l'association sur la possibilité de développer des partenariats avec des institutions.

IV – PRESENTATION DU BILAN DU 16^{ème} CONGRES MONDIAL DE DROIT DE LA SANTE

Anne-Marie Duguet rappelle que ce congrès s'est déroulé pendant quatre jours en août 2006, qu'il a réuni 771 participants représentant 66 pays. 495 présentations ont été faites (16 sessions plénières, 89 posters et 359 contributions). Elle remercie les membres de l'AFDS qui ont participé à ce congrès.

Le professeur Didier Truchet félicite Anne-Marie Duguet et son équipe du succès de ce congrès et de la grande qualité scientifique de cette manifestation internationale.

V – PRESENTATION DES MANIFESTATIONS A VENIR

Le professeur Didier Truchet invite le professeur Claudine Esper à présenter le programme de l'après midi d'études qui sera organisée le 7 juin 2007 sur le thème « *les infections nosocomiales et la notion de risque* ».

Le professeur Claudine Esper propose quatre interventions :

- sur la notion d'infection nosocomiale qui pourrait être présentée par un professeur de médecine ;
- sur les infections nosocomiales en établissements de santé ;
- sur le statut juridique des infections nosocomiales ;
- sur la vision qu'ont les patients des infections nosocomiales.

Le professeur Didier Truchet invite ensuite Maxence Cormier à présenter le projet de programme du colloque du 16 mars prochain sur « *le contrat en droit de la santé* ».

Maxence Cormier propose les thèmes d'intervention suivants :

- Propos introductif : « *Le phénomène contractuel en droit de la santé* »
- « *Contrat médical, contrat de soins et contrat d'hébergement* »
- « *Le contrat de travail des médecins salariés* »
- « *Les contrats d'exercice sont-ils cessibles ?* »
- « *Contrats d'exercice et clauses d'exclusivité* »
- « *Les conventions de coopération interhospitalière* »
- « *Occupation du domaine public hospitalier et contrats* »
- « *Les contrats d'objectifs et de moyens* »
- « *Les contrats en matière de développement de la recherche génétique* »

L'assemblée générale approuve ces thèmes et le professeur Didier Truchet charge Maxence Cormier de prendre contact avec des intervenants.

Enfin, avant de conclure l'assemblée générale de l'association, le professeur Didier Truchet annonce que le thème de l'après-midi d'études d'octobre 2007 portera sur « *Environnement et santé* ».

Le Président
D. Truchet

Le Secrétaire général
M. Cormier